



composite
ingénierie
conception
projet

Commune d'ARAMON (30)

Composite

**Aménagement d'une voie de contournement pour
poids lourds sur la commune d'Aramon entre la
RD 19 et la RD 126.**

**Dossier de demande d'examen
au cas par cas préalable à la
réalisation d'une étude d'impact**

**Formulaire de demande
Annexes**



Table des matières :

Annexe 1 : Données nominatives

Annexe 2 : Plans de situation

Annexe 2 : Plans de situation – 1/25 000

Annexe 2.2 : Plan de situation à l'échelle du 1/10 000

Annexe 2.2 : Plan de situation sur photographie aérienne à l'échelle du 1/10 000

Annexe 3 : Photographies

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 5 : sans objet

Annexe 6 : Cartographies

Annexe 6.1 : Parcours comparés

Annexe 6.2 : Eléments du P.O.S. opposable

Annexe 6.3 : Eléments du P.L.U.

Annexe 6.4 : P.P.R.I.

Annexe 6.5 : ZNIEFF

Annexe 6.6 : Carte des E.N.S.

Annexe 6.7 : Carte des Zones Humides

Annexe 6.8 : Sites industriels

Annexe 6.9 : Puits - captages

Annexe 6.10 : Sites protégés

Annexe 6.11 : Sites Natura 2000

Annexe 6.12 : S.R.C.E.

Annexe 7 : Pré-diagnostic écologique



Annexe 1 : Données nominatives



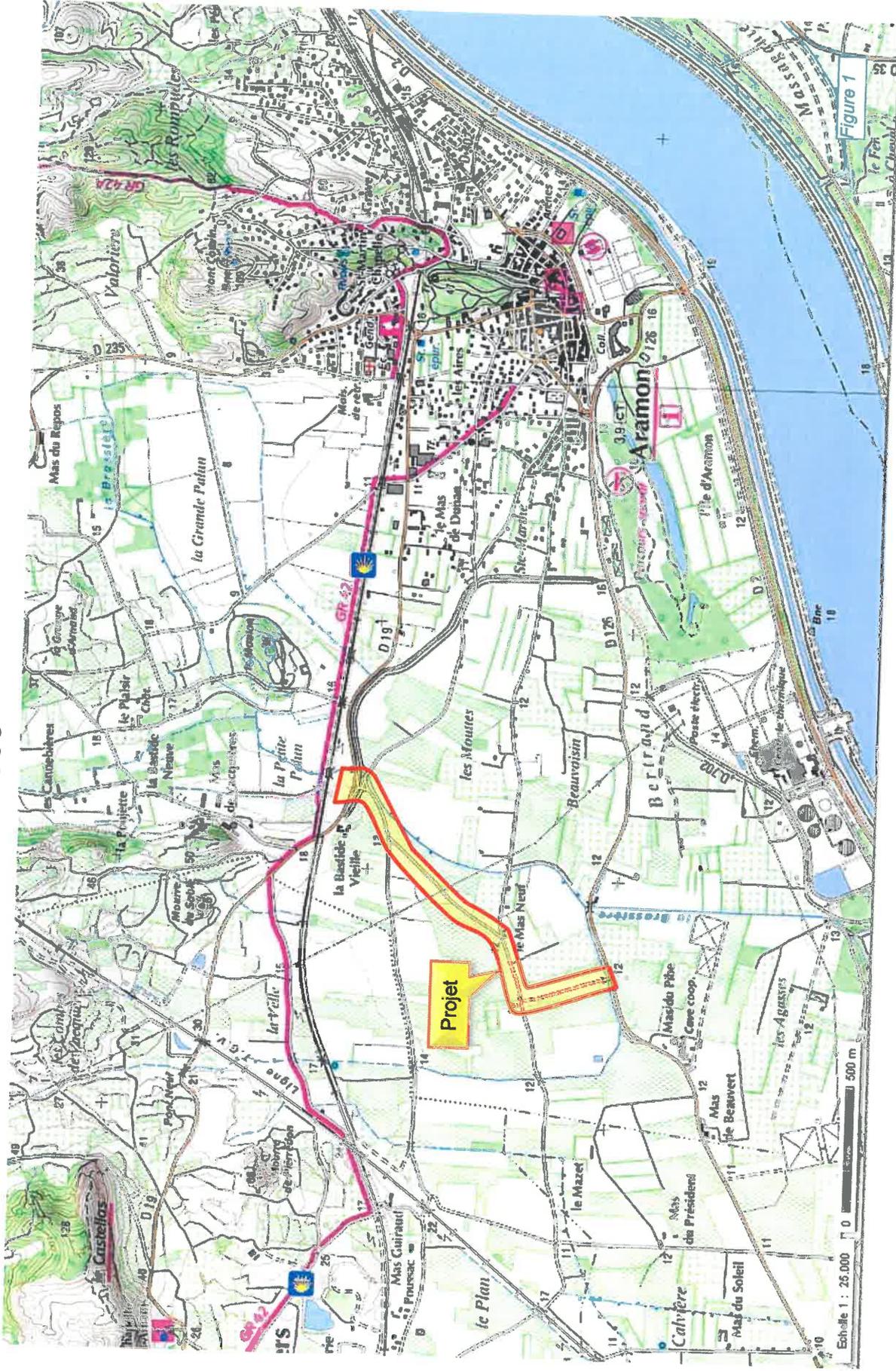
Annexe 2 : Plans de situation

- **Annexe 2.1 : Plan de situation à l'échelle du 1/25 000**
- **Annexe 2.2 : Plan de situation à l'échelle du 1/10 000**
- **Annexe 2.3 : Plan de situation sur photographie aérienne à l'échelle du 1/10 000**

.../...



Annexe 2 : Plans de situation -- 1/25 000





Annexe 2.2 : Plan de situation à l'échelle du 1/110 000

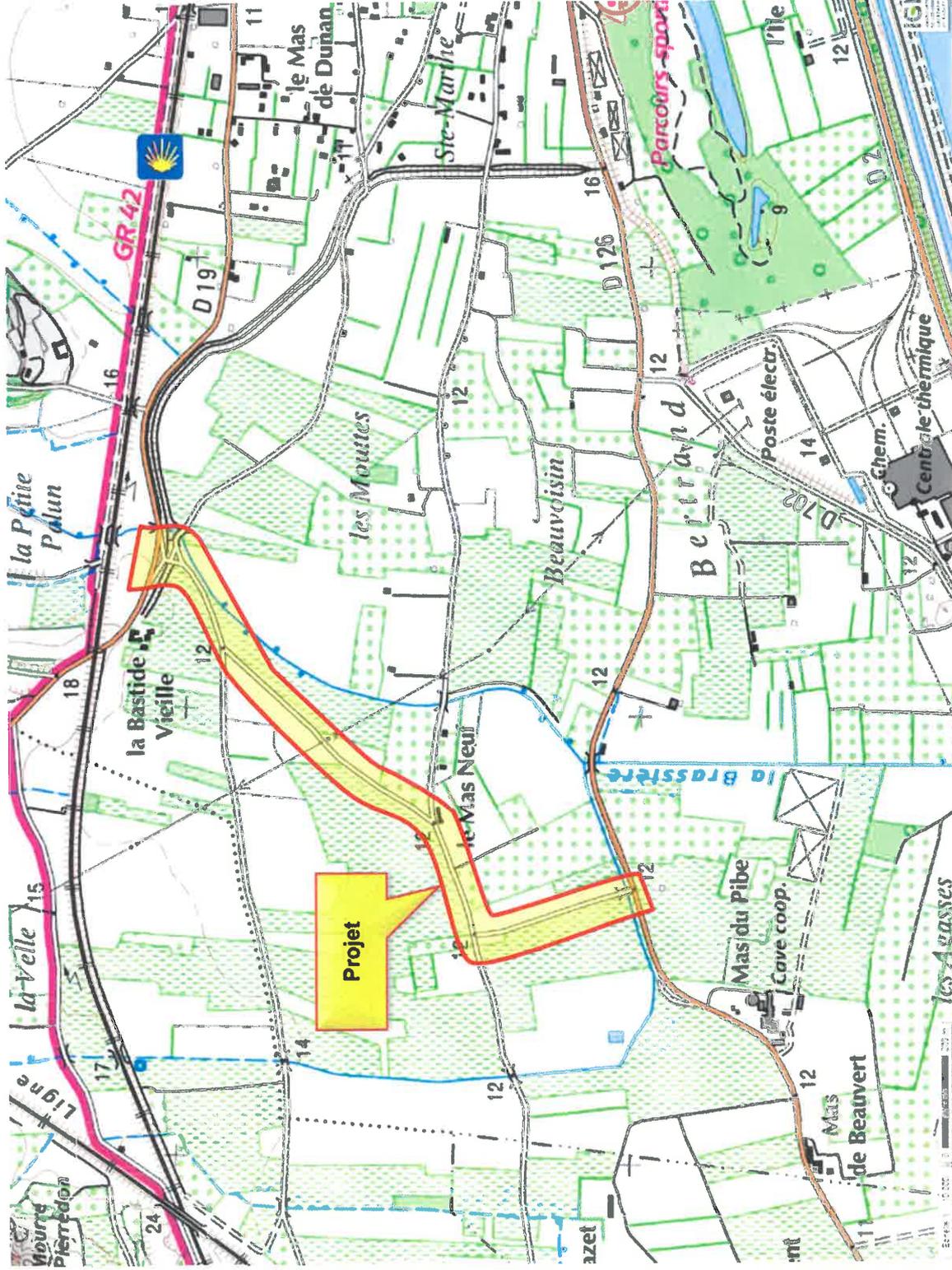


Figure 2



Annexe 2.2 : Plan de situation sur photographie aérienne à l'échelle du 1/10 000

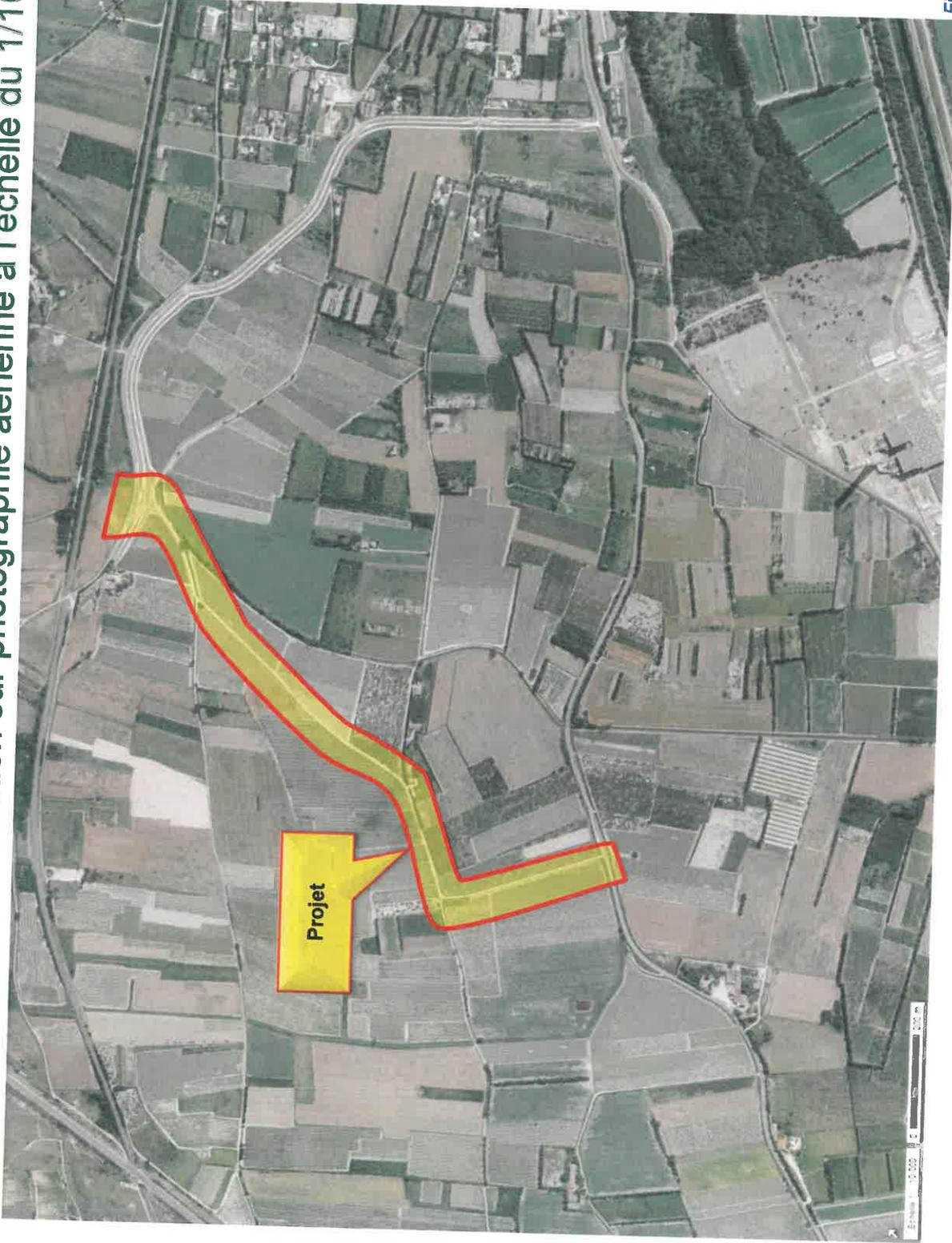


Figure 3



Annexe 3 : Photographies

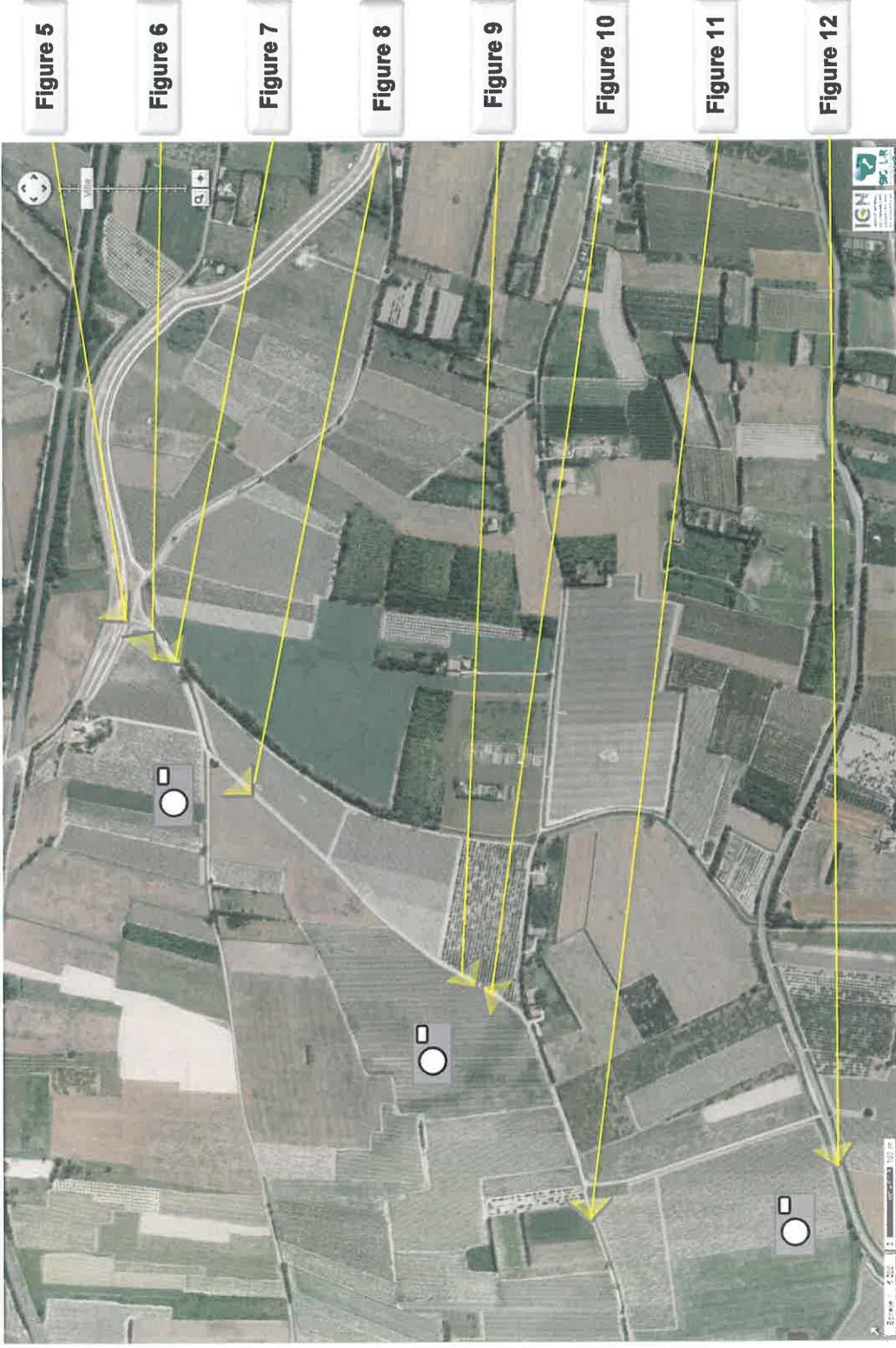


Figure 4 : Localisation des photographies (Fond : IGN)



Figure 5 : La DR 19 au nord de la digue (vers l'est). Au milieu, le ruisseau La Brassière en amont de la digue (Photo : R. Paul)



Figure 6 : Les bâtiments du lieu dit La Bastide Vieille depuis le projet (Photo : R. Coin)



Figure 7 : Le franchissement de la digue par la voirie objet du projet depuis le sud. Au premier plan, le ruisseau La Brassière (Photo : R. Coin)



Figure 8 : La voirie objet du projet depuis le sud-ouest (Photo : R. Coin)

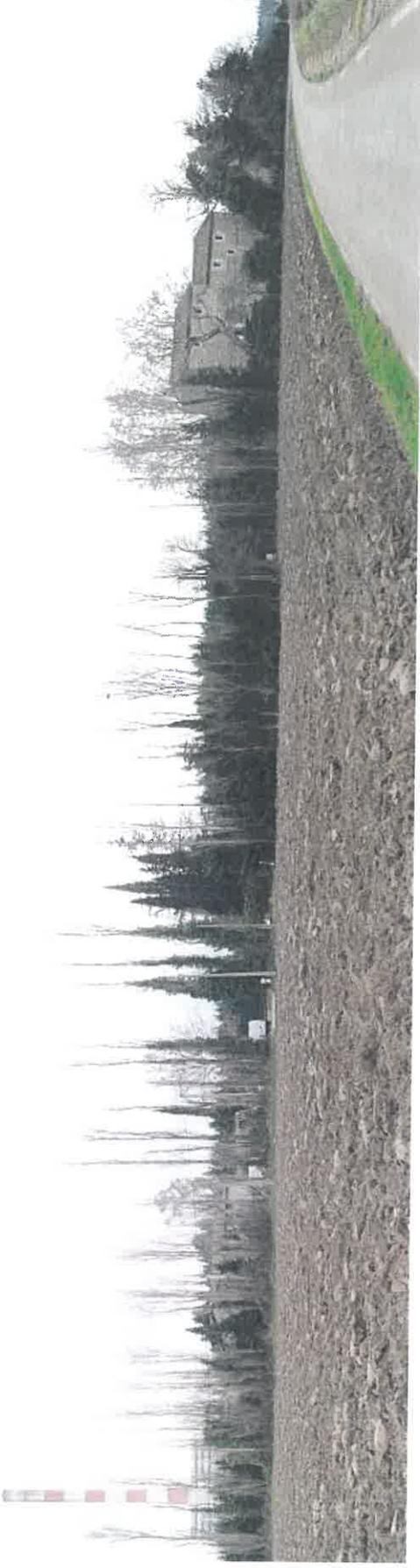


Figure 9 : Vue vers le lieu dit Le Mas Neuf (Photo : R. Coin)



Figure 10 : La voirie objet du projet depuis les environs du lieu dit Le Mas Neuf (Photo : R. Coin)



Figure 11 : Le projet vu depuis une voirie locale (en direction de l'est) (Photo : R. Coin)



Figure 12 : Le carrefour entre le projet (vers la gauche) et la RD 126 dans le sens ouest – est (Photo : R. Coin)



Annexe 4 : Plan du projet



Annexe 5 : sans objet



Annexe 6.2 : Eléments du P.O.S. opposable

La commune d'Aramon est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 19/06/1984 dont la 6ème modification a été approuvée le 10/02/2015 et est devenue opposable au 20/03/2015.

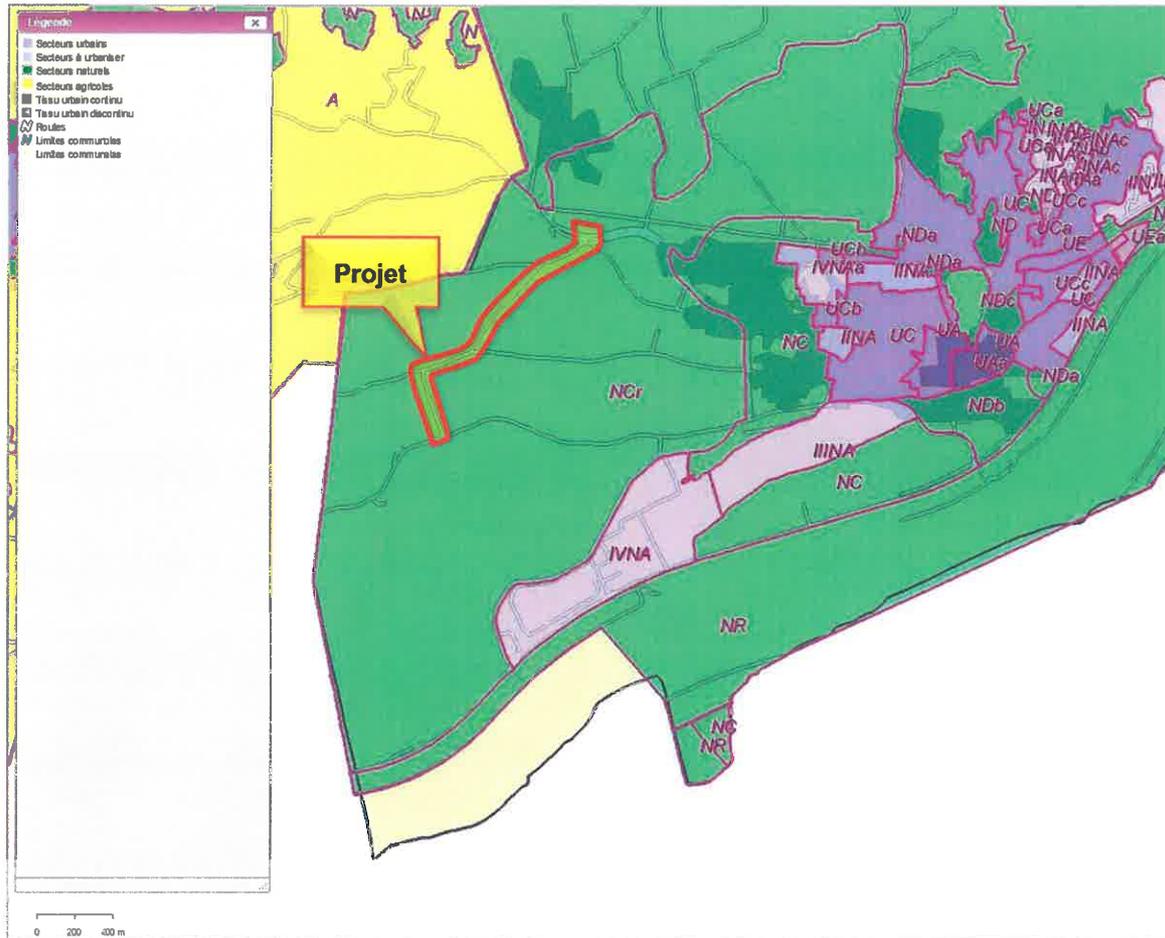


Figure 14 : Extrait du plan de zonage du POS opposable (Source : SIG « en ligne » - site Internet de la communauté de communes Uzège - Pont-du-Gard)

Le projet est situé en zone NCr. « Cette zone englobe des espaces naturels à protéger en raison de la valeur économique des sols et du sous-sol. Elle comprend un secteur NCr inondable lors de crues du Rhône ou du Gardon. » (Source : règlement du POS d'Aramon).

Aucun emplacement réservé n'est défini dans le secteur d'étude.

Le projet n'est pas concerné par des Espaces Boisés Classés.

Le projet est concerné par deux servitudes d'utilité publique intitulées I4 relatives à des lignes de transport d'électricité haute tension. Le projet n'est pas concerné par les autres servitudes, notamment la servitude T afférente à la voie ferrée située à au nord du projet.

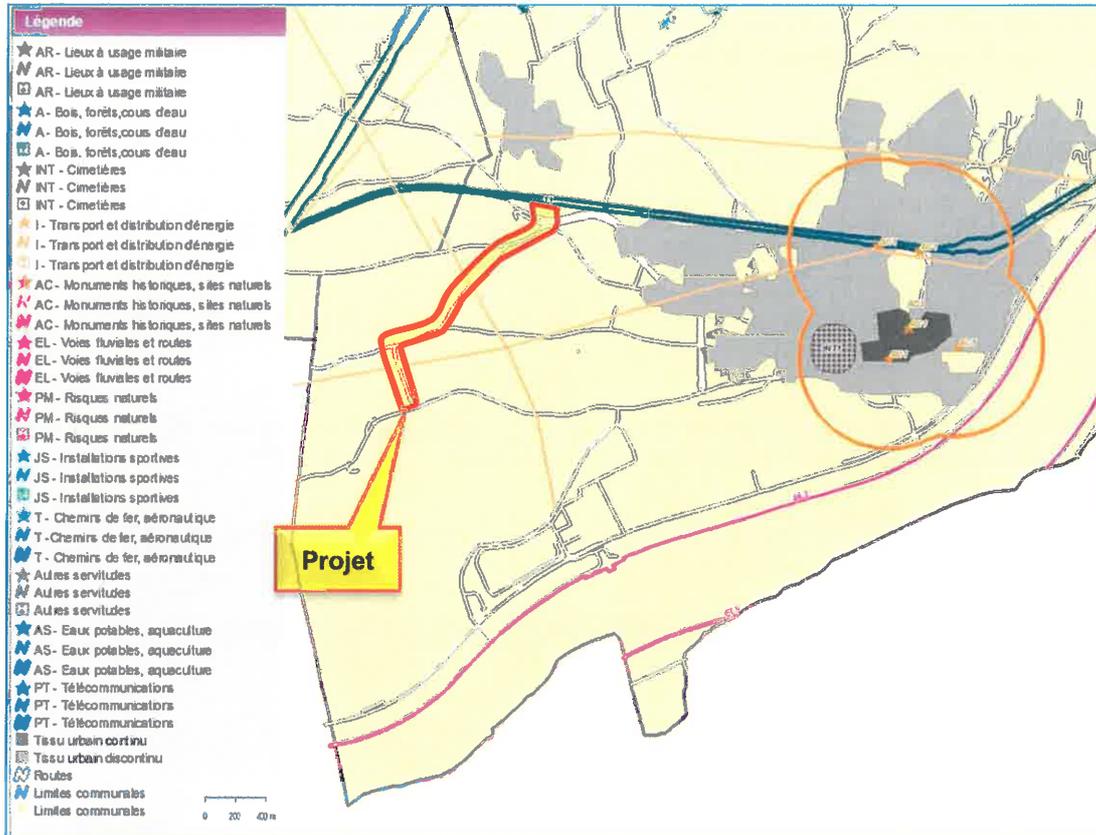


Figure 15 : Extrait du plan des servitudes du POS opposable (Source : SIG « en ligne » - site Internet de la communauté de communes Uzège - Pont-du-Gard)

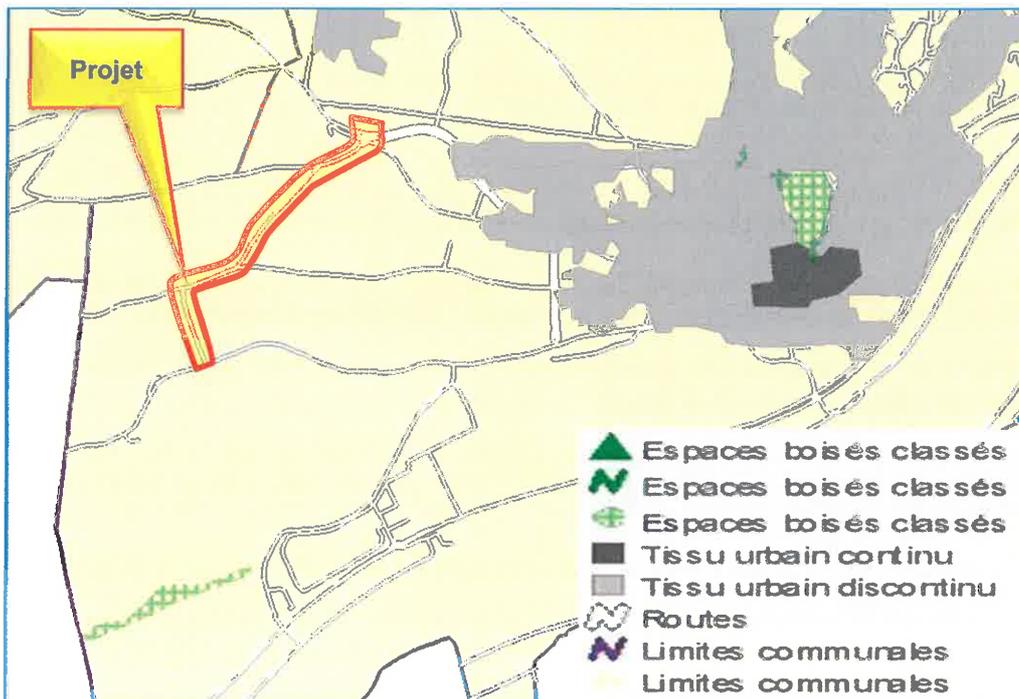


Figure 16 : Localisation des Espaces Boisés Classés (Source : SIG « en ligne » - site Internet de la communauté de communes Uzège - Pont-du-Gard)



Au titre des contraintes d'urbanisme du POS, La zone du projet est concernée par le phénomène de retrait – gonflement des argiles / aléa faible.

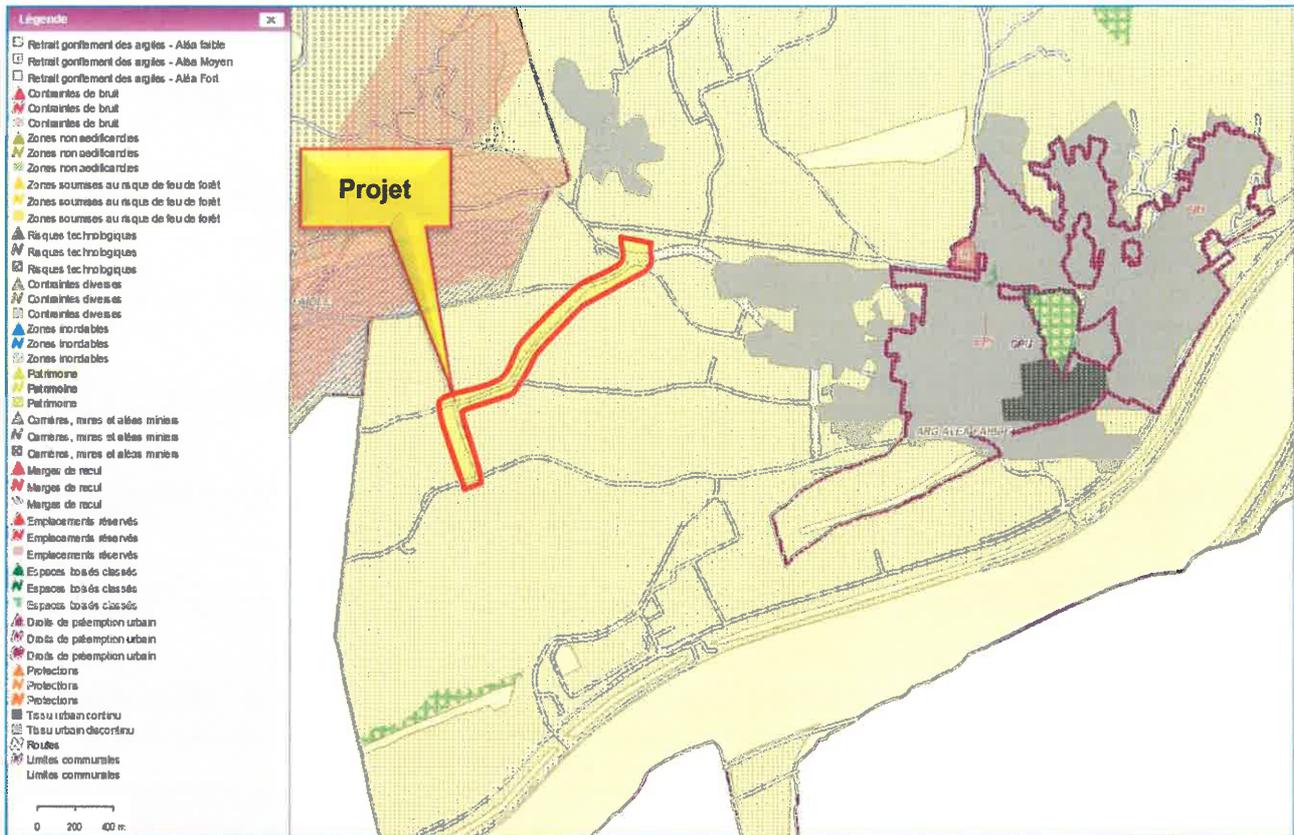


Figure 17 : Répartition des contraintes d'urbanisme du POS opposable (Source : SIG « en ligne » - site Internet de la communauté de communes Uzège - Pont-du-Gard)

Annexe 6.3 : Eléments du P.L.U.

La commune d'Aramon est engagée dans une démarche de révision générale du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), prescrite les 21/01/2009 et 30/09/2009.

L'élaboration de ce document fait apparaître que le projet est situé au sein d'une zone agricole à préserver (Cf. carte des enjeux ci-dessous).

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fait apparaître que le projet est situé en zone agricole (Cf. carte du PADD ci-dessous). Il est localisé en dehors d'un couloir naturel support d'une coupure d'urbanisation.

A ce titre, le projet est compatible avec les orientations du PADD du PLU en cours d'élaboration.

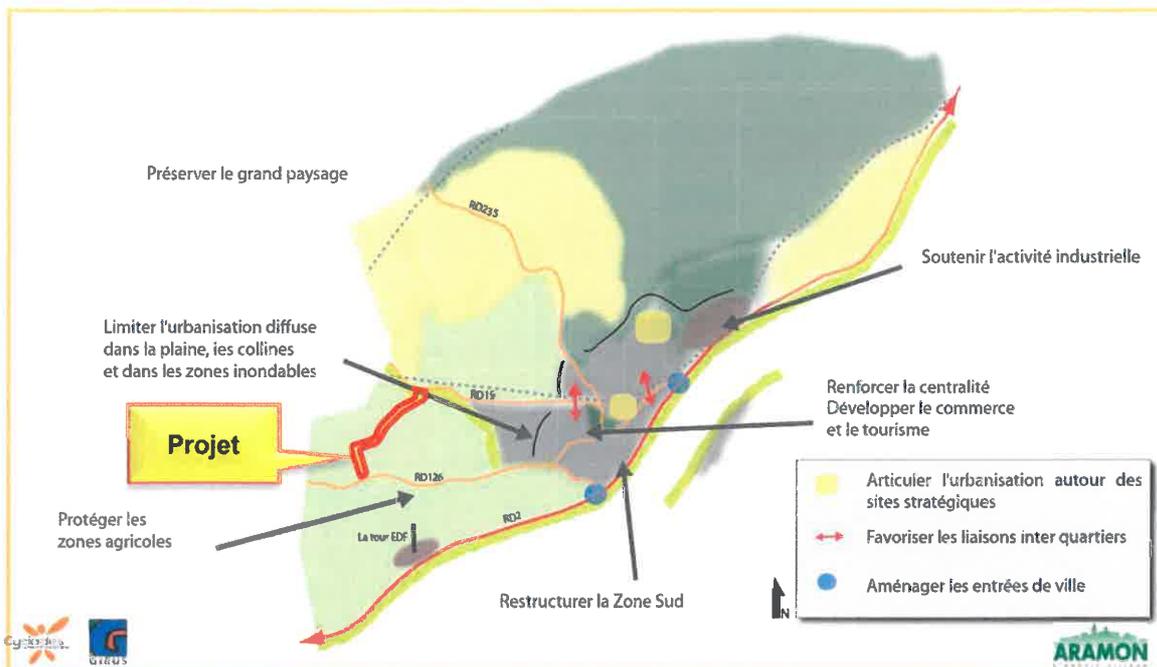


Figure 18 : Carte de synthèse des enjeux du PLU (Source : Mairie d'Aramon)

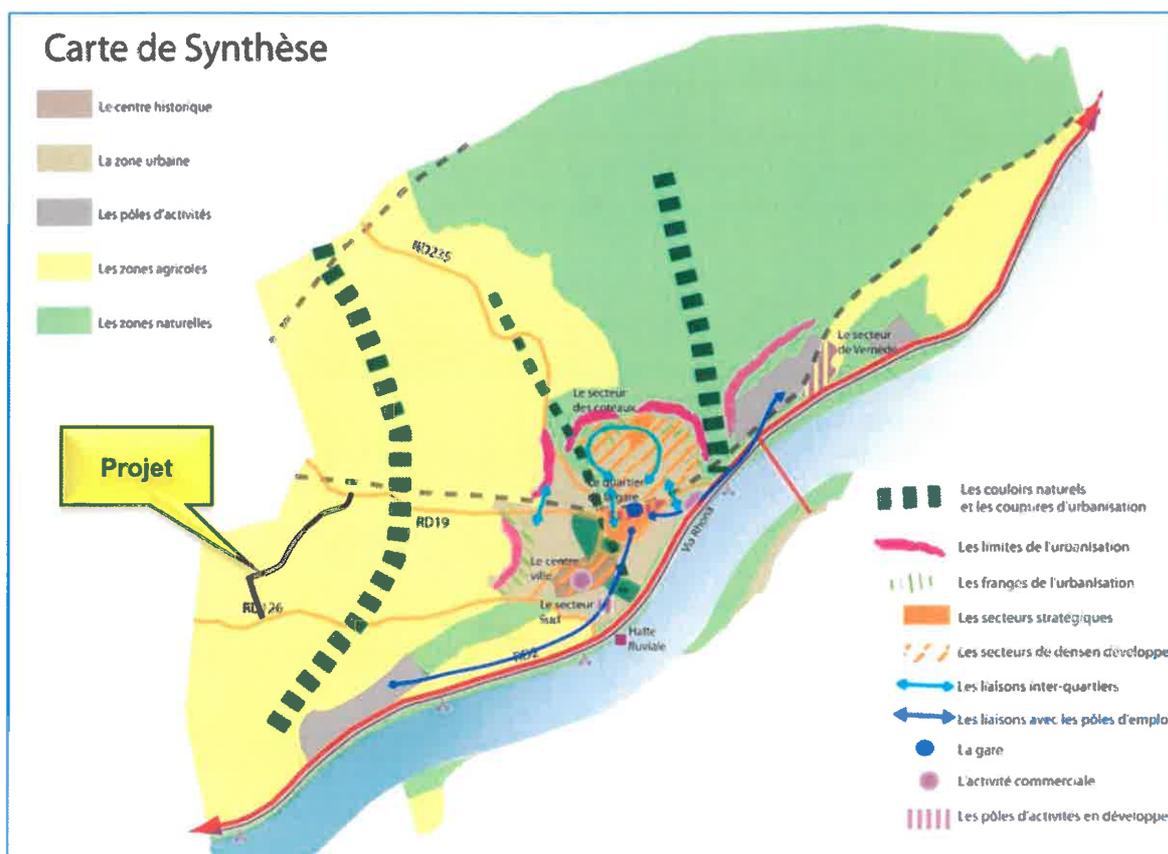


Figure 19 : Carte de synthèse du PADD du PLU (Source : Mairie d'Aramon)



Annexe 6.4 : P.P.R.I.

La Commune d'aramon est dotée d'un P.P.R.I. arrêté le 13/07/2012. Le projet est situé en zone rouge « N-FU », pour secteur d'aléa Fort Non Urbanisé : le caractère d'aléa fort, donc de zone de danger.

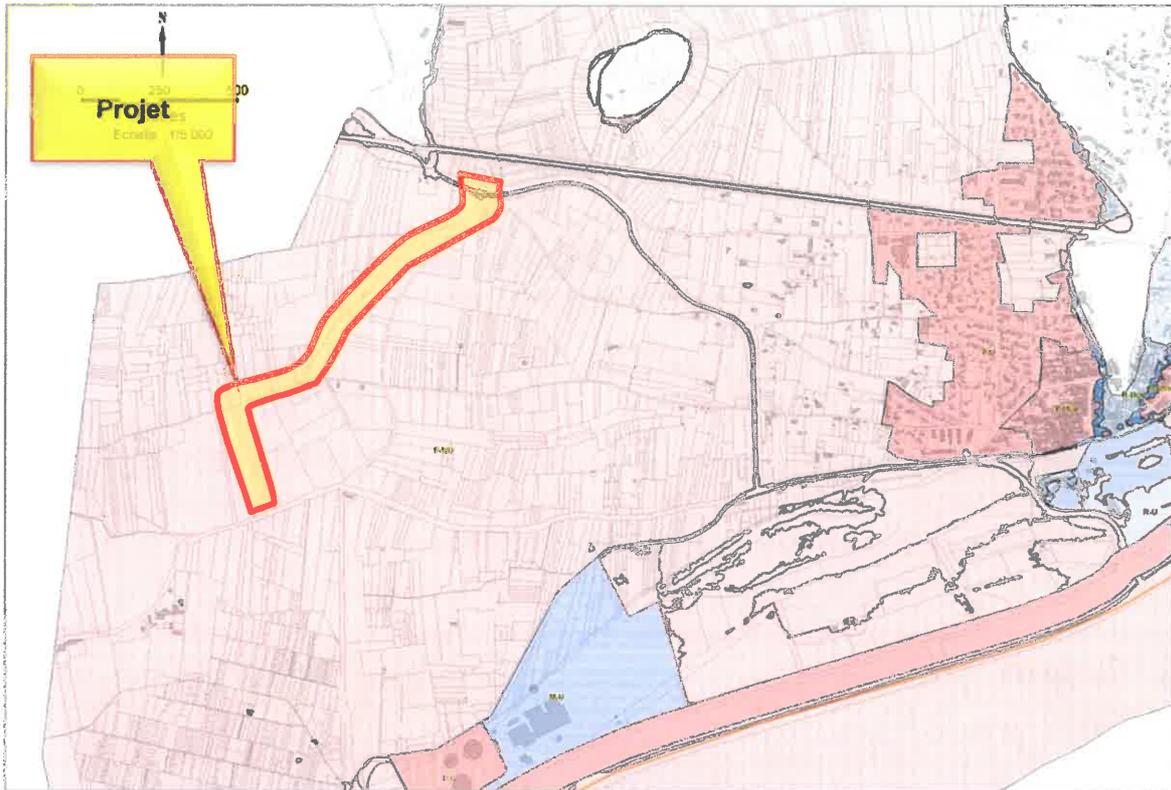


Figure 20 : Répartition des zones de risques (Source : Mairie d'Aramon)

Le règlement de la zone F-NU précise dans son Article 2-3 : autres projets et travaux - m) :

« Les équipements d'intérêt général sont admis sous réserve d'une étude hydraulique préalable, qui devra en définir les conséquences amont et aval et déterminer leur impact sur l'écoulement des crues, les mesures compensatoires à adopter visant à annuler leurs effets sur les crues et les conditions de leur mise en sécurité. »

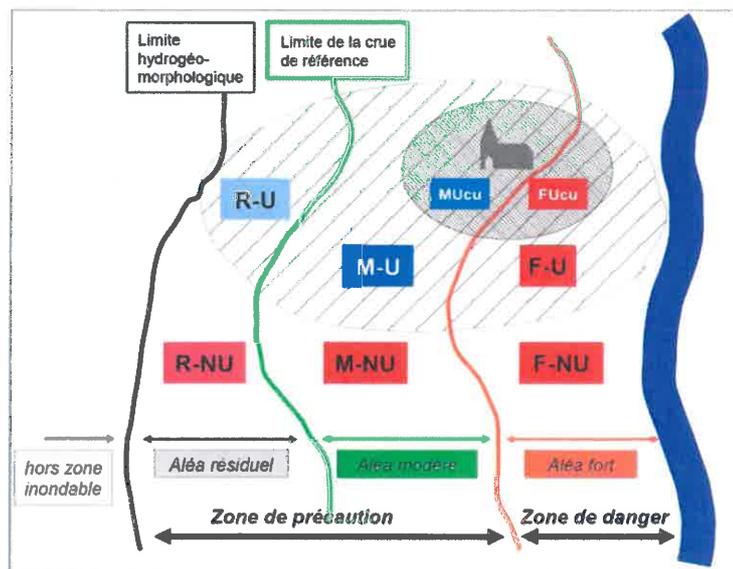


Figure 21 : Légende du zonage des risques du PPRI (Source : Mairie d'Aramon)



Annexe 6.5 : ZNIEFF

La zone du projet n'est pas concernée par une ZNIEFF.

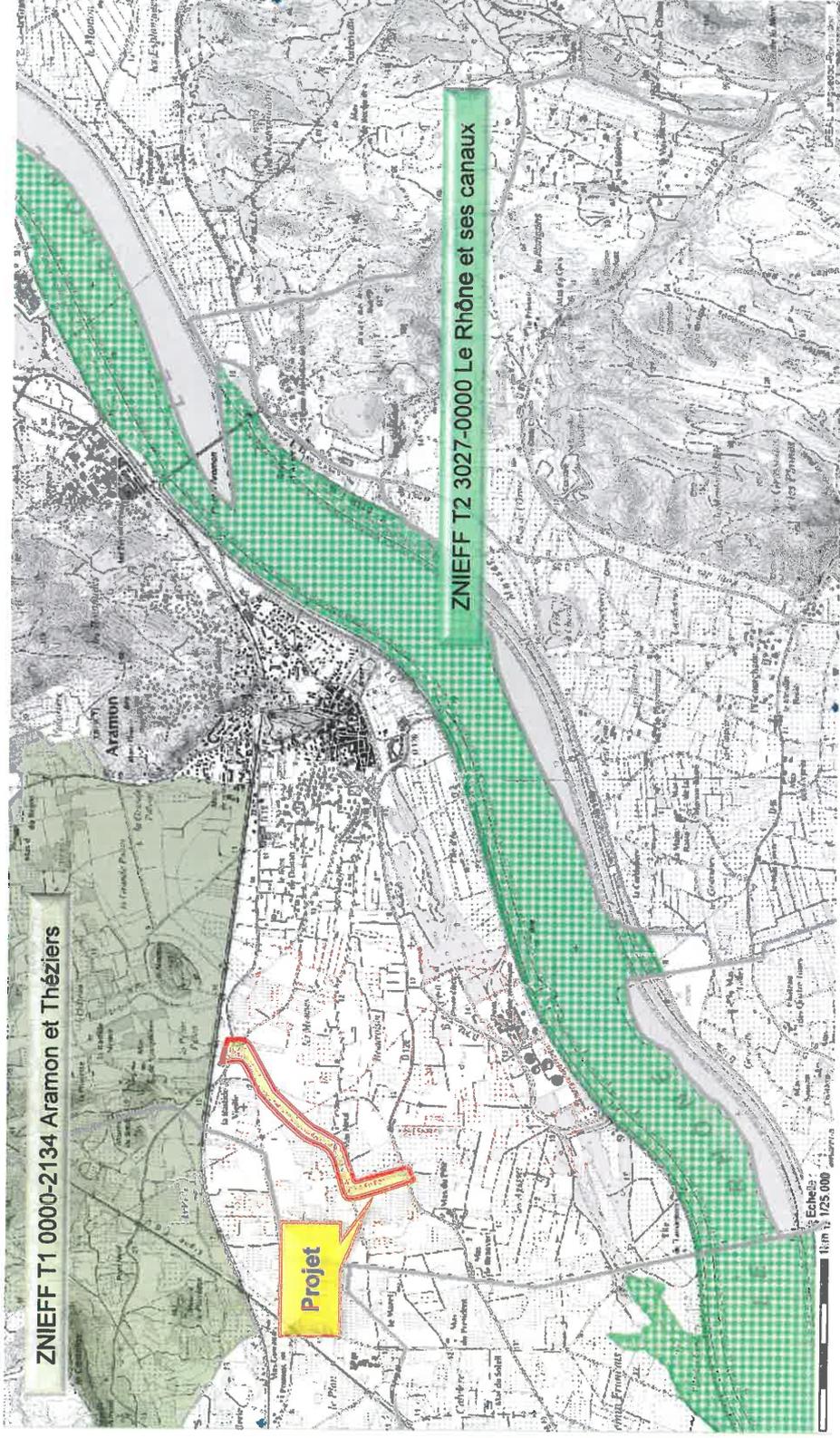


Figure 22 : Carte des ZNIEFF les plus proches du projet (Source : DREAL ; Fond : IGN)



Annexe 6.6 : Carte des E.N.S.

La zone du projet est situé au sein du périmètre d'Espace Naturel Sensible n°12 « Gardon Inférieur et Embouchure ».

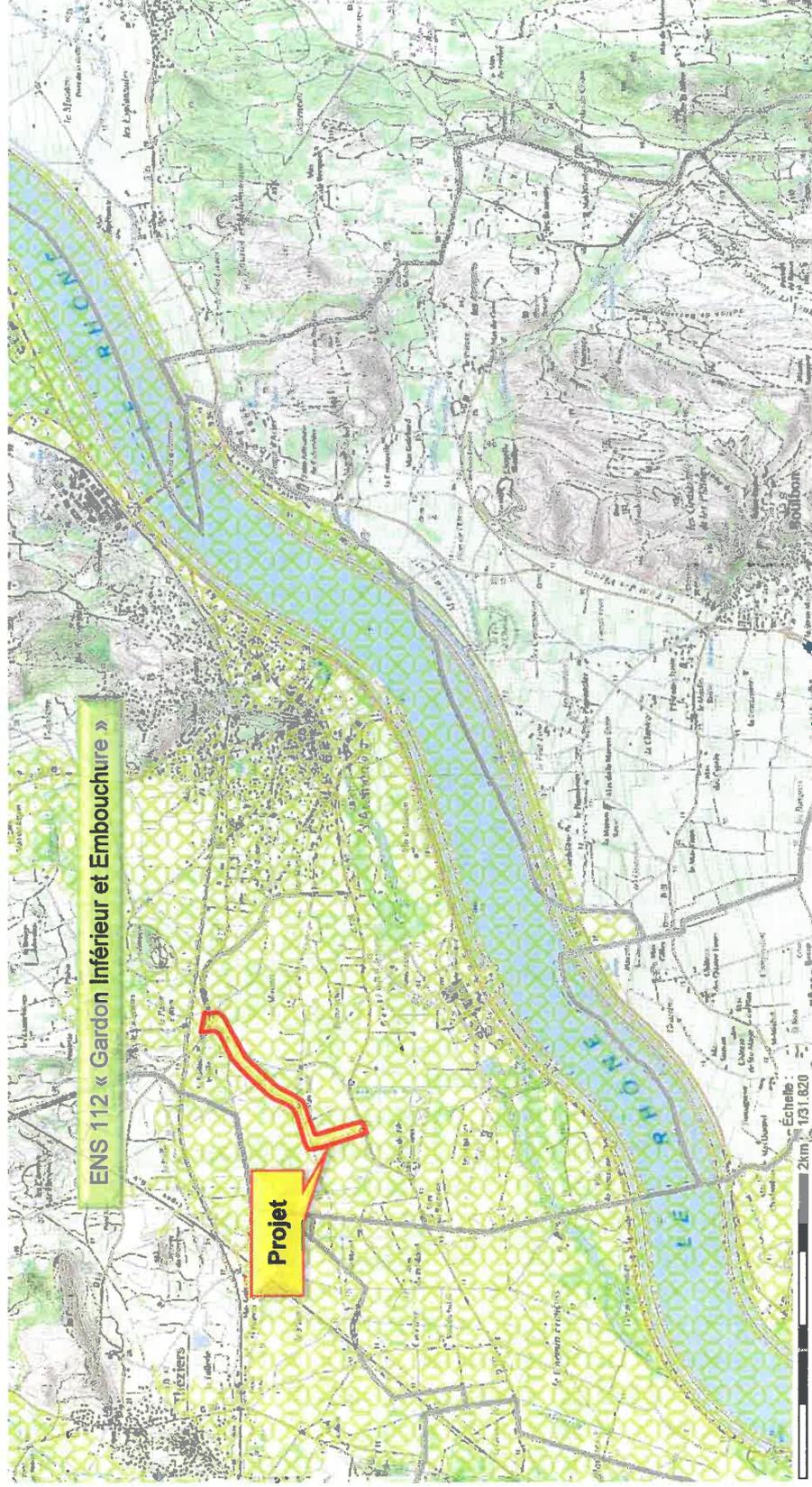
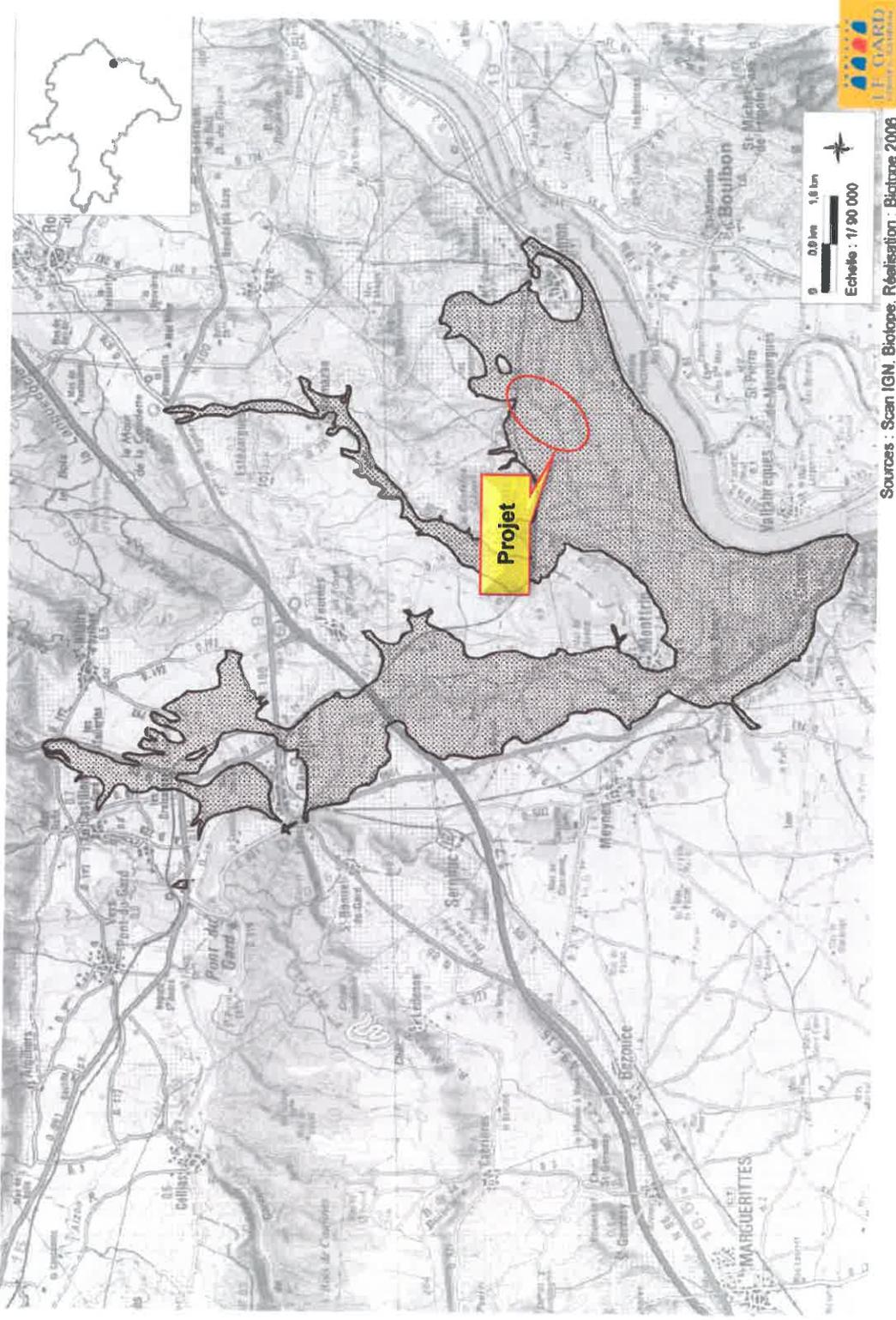


Figure 23 : Carte des ENS les plus proches du projet (Source : DREAL ; Fond : IGN)



Inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département du Gard (30)
GARDON INFÉRIEUR ET EMBOUCHURE - ENS N°112



Sources : Scan IGN, Biotopie. Réalisation : Biotopie 2006

Figure 24 : Carte de l'ENS 112 (Source : Conseil Général du Gard ; fond : IGN)



Annexe 6.7 : Carte des Zones Humides

La zone du projet est située à plus de 850 m de la zone humide la plus proche : « l'étang asséché de la Grande Palun »

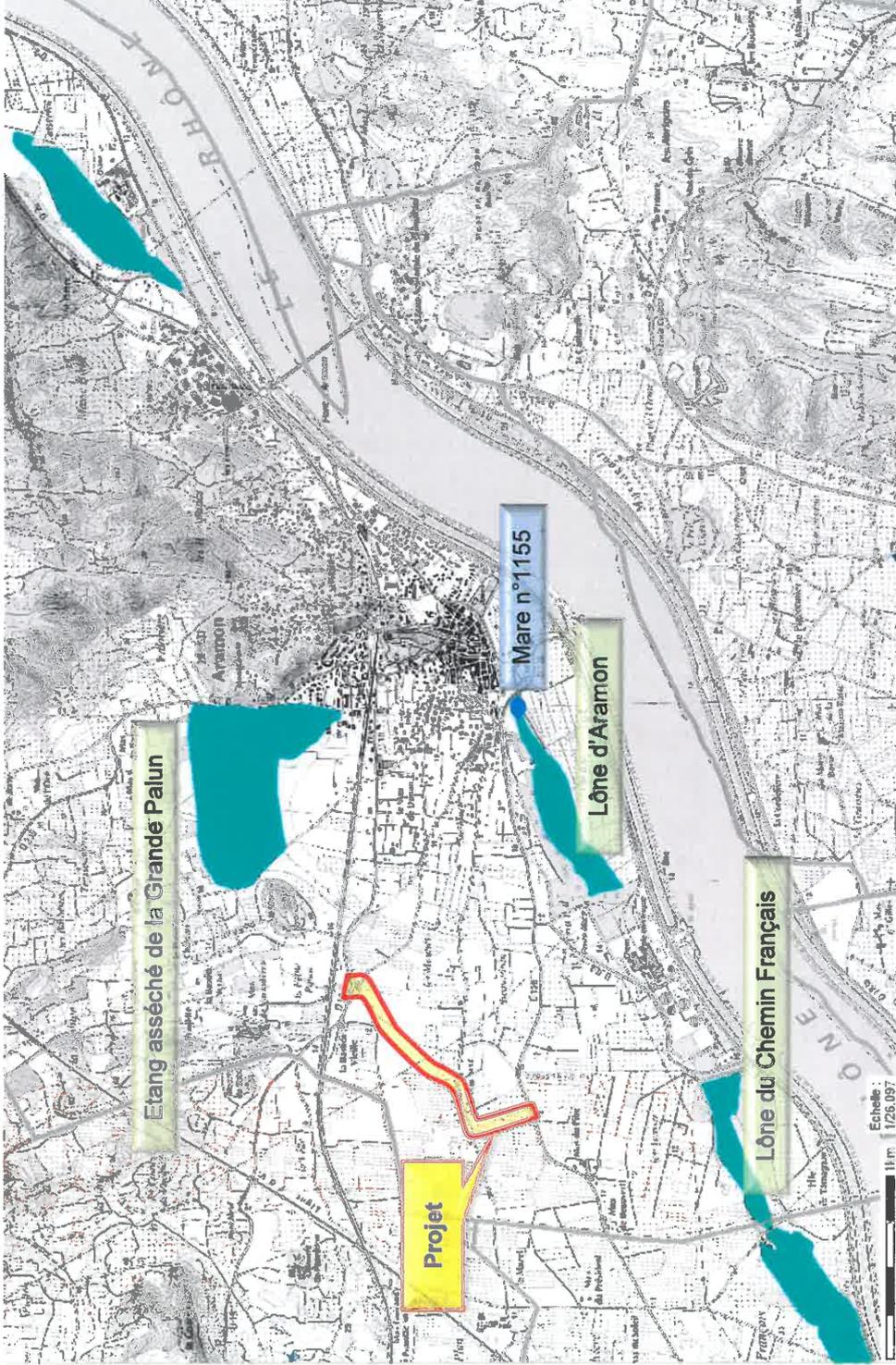


Figure 25 : Carte des zones humides les plus proches du projet (Source : DREAL ; Fond : IGN)



Annexe 6.8 : Sites industriels

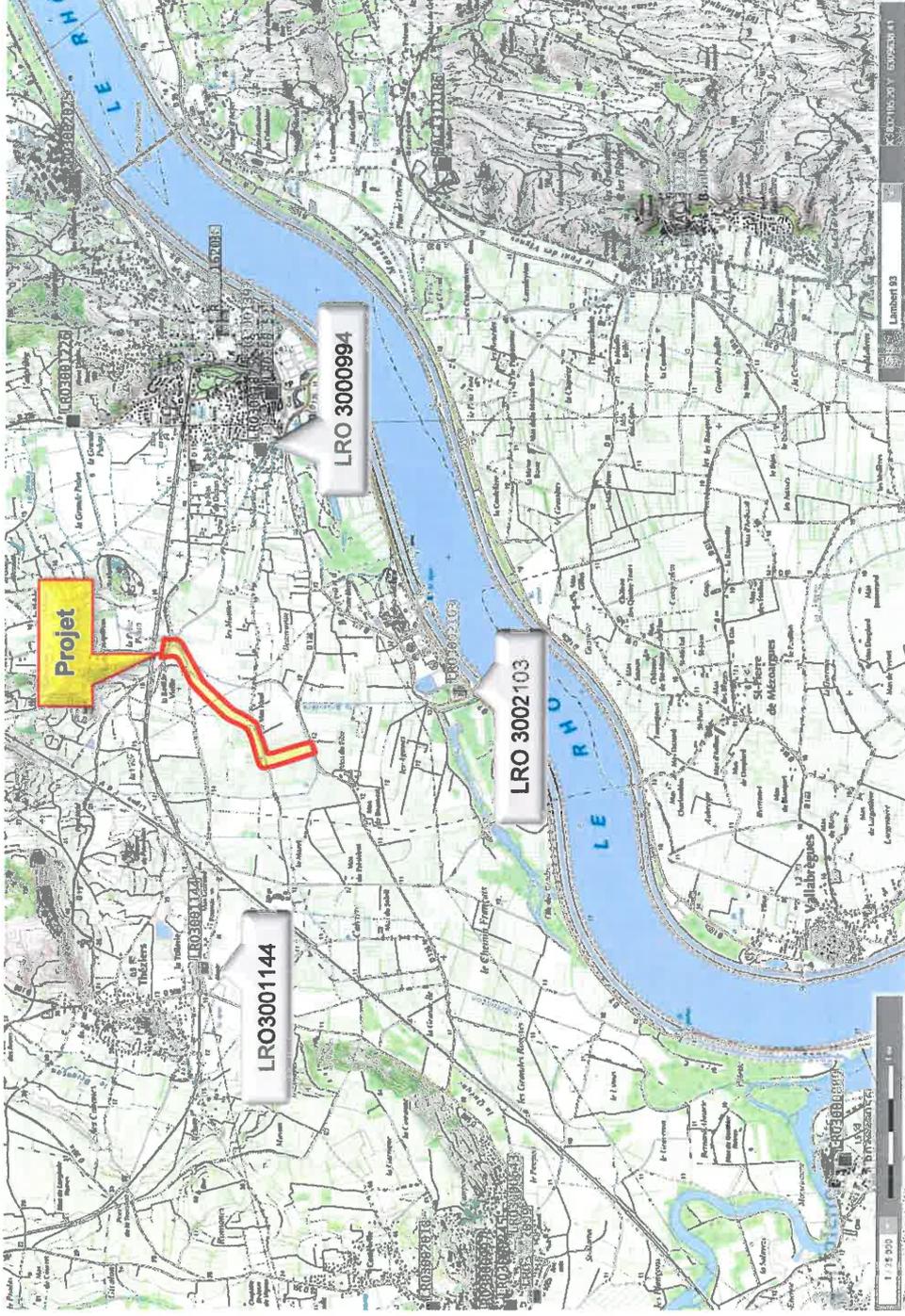


Figure 26 : Localisation des établissements industriels les plus proches du projet (Source : BRGM - BASIAS ; Fond : IGN)



Annexe 6.9 : Puits - captages

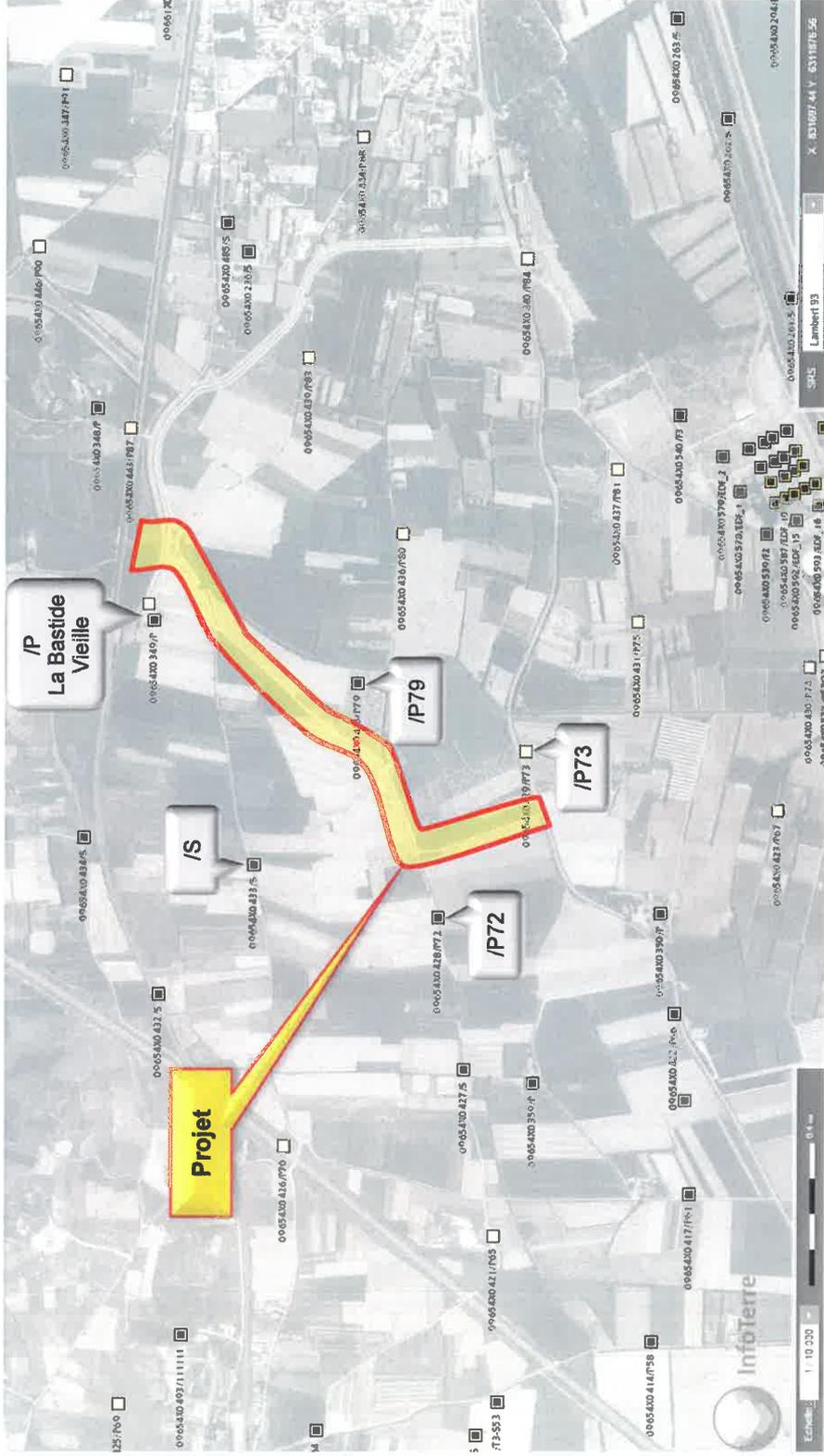


Figure 27 : Puits et forages les plus proches du projet (Source : BRGM ; Fond : IGN)

Il s'agit de puits privés et des piézomètres (puits de mesure de la hauteur de la nappe), sans usage AEP et sans périmètres de protection.



Annexe 6.10 : Sites protégés

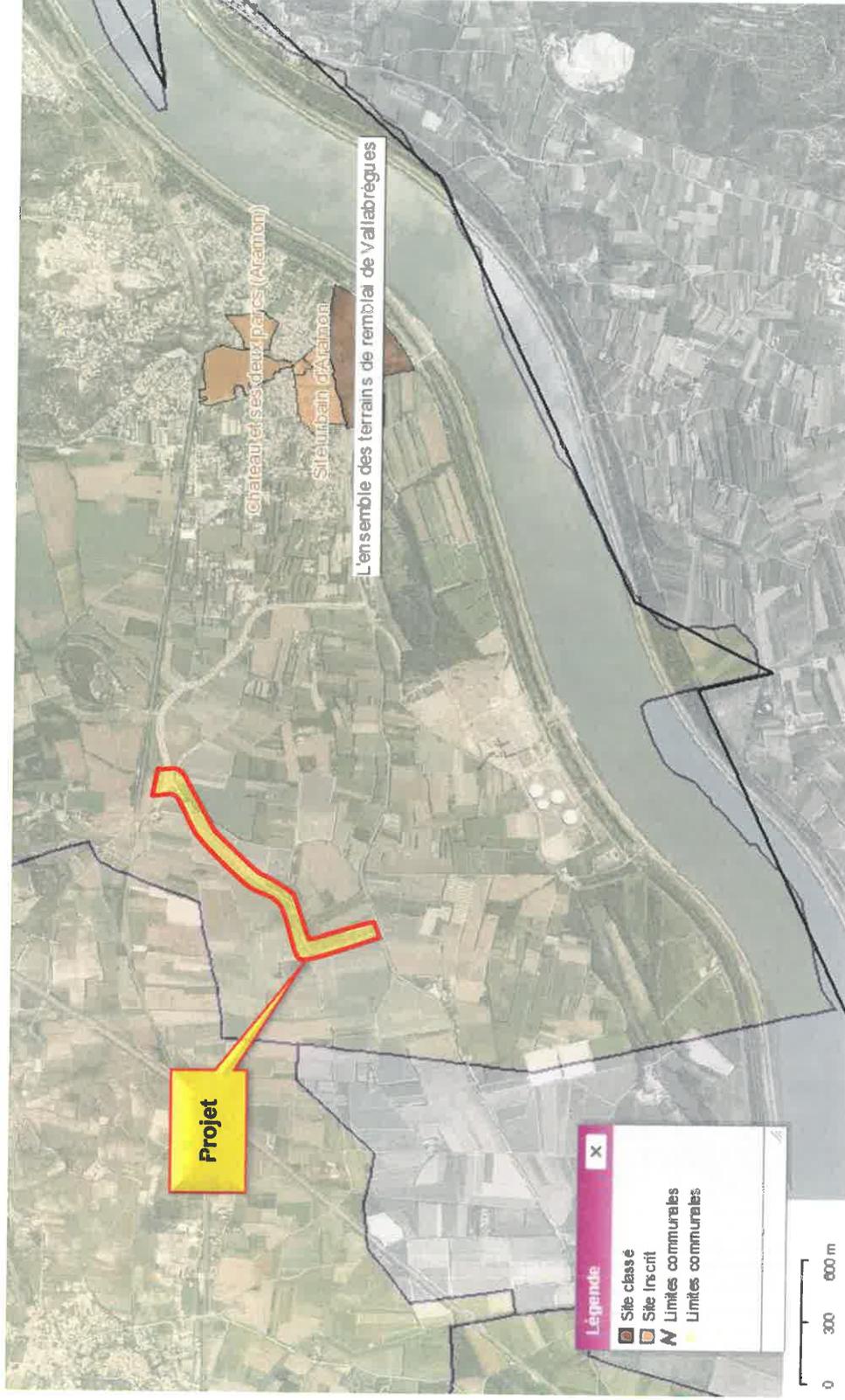


Figure 28 : Carte des sites protégés (Source : SIG « en ligne » - site Internet de la communauté de communes Uzège - Pont-du-Gard ; Fond : IGN)



Annexe 6.11 : Sites Natura 2000

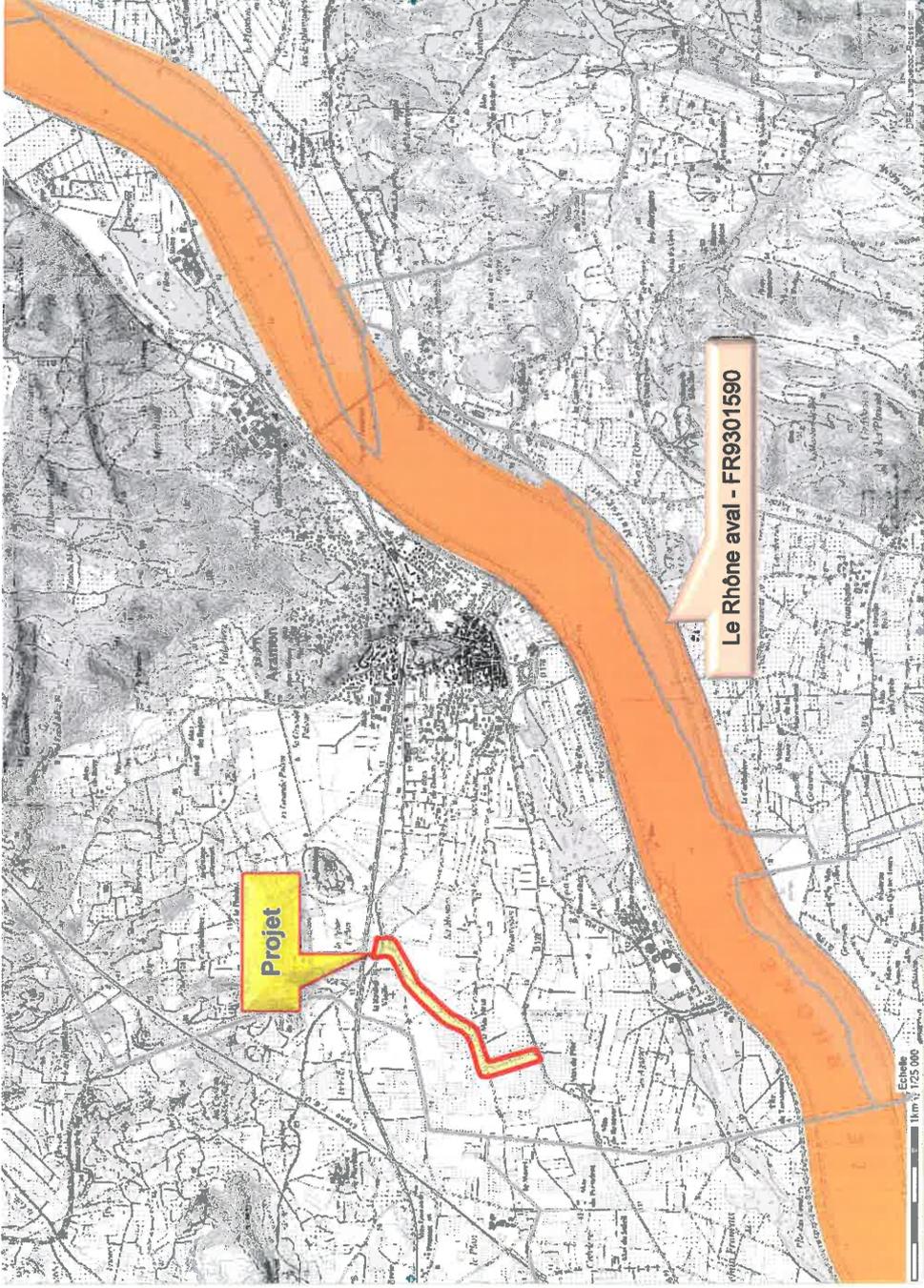


Figure 29 : Localisation du projet par rapport à la zone Natura 2000 la plus proche (Source : DREAL ; Fond : IGN)

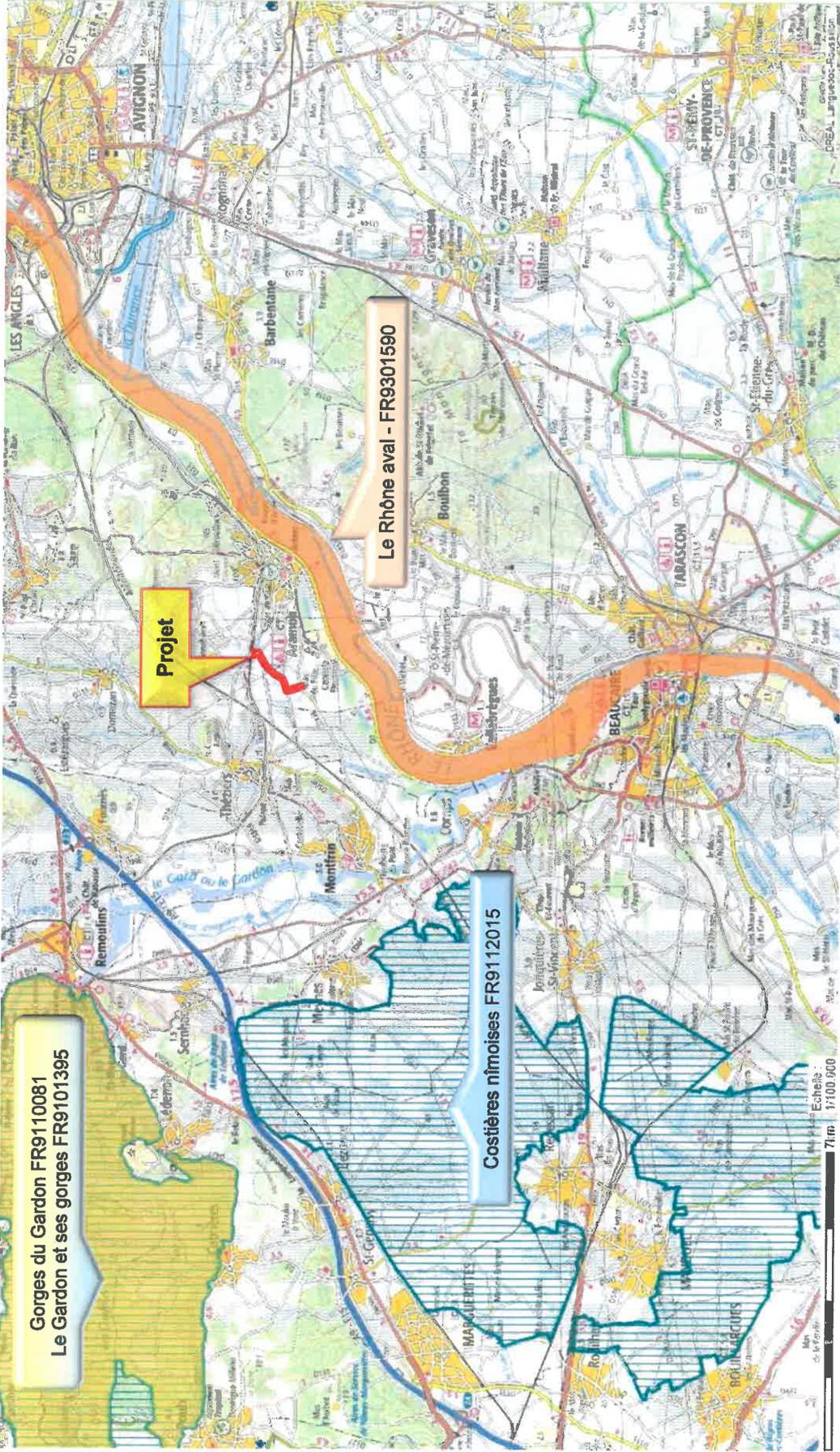


Figure 30 Localisation du projet par rapport aux zones Natura 2000 les plus proches (Source : DREAL ; Fond : IGN)



Annexe 6.12 : S.R.C.E.

Le Projet se situe à proximité de corridors de :

- la Trame Verte, qui relie les Réservoirs de Biodiversité du Gard (Costières de Nîmes, haute vallée du Gardon) et ceux des Cannebières et de Villeneuve-lès-Avignon ;
- la Trame Bleue, qui relie le Rhône et ses annexes à la zone humide de La Grande Palun.

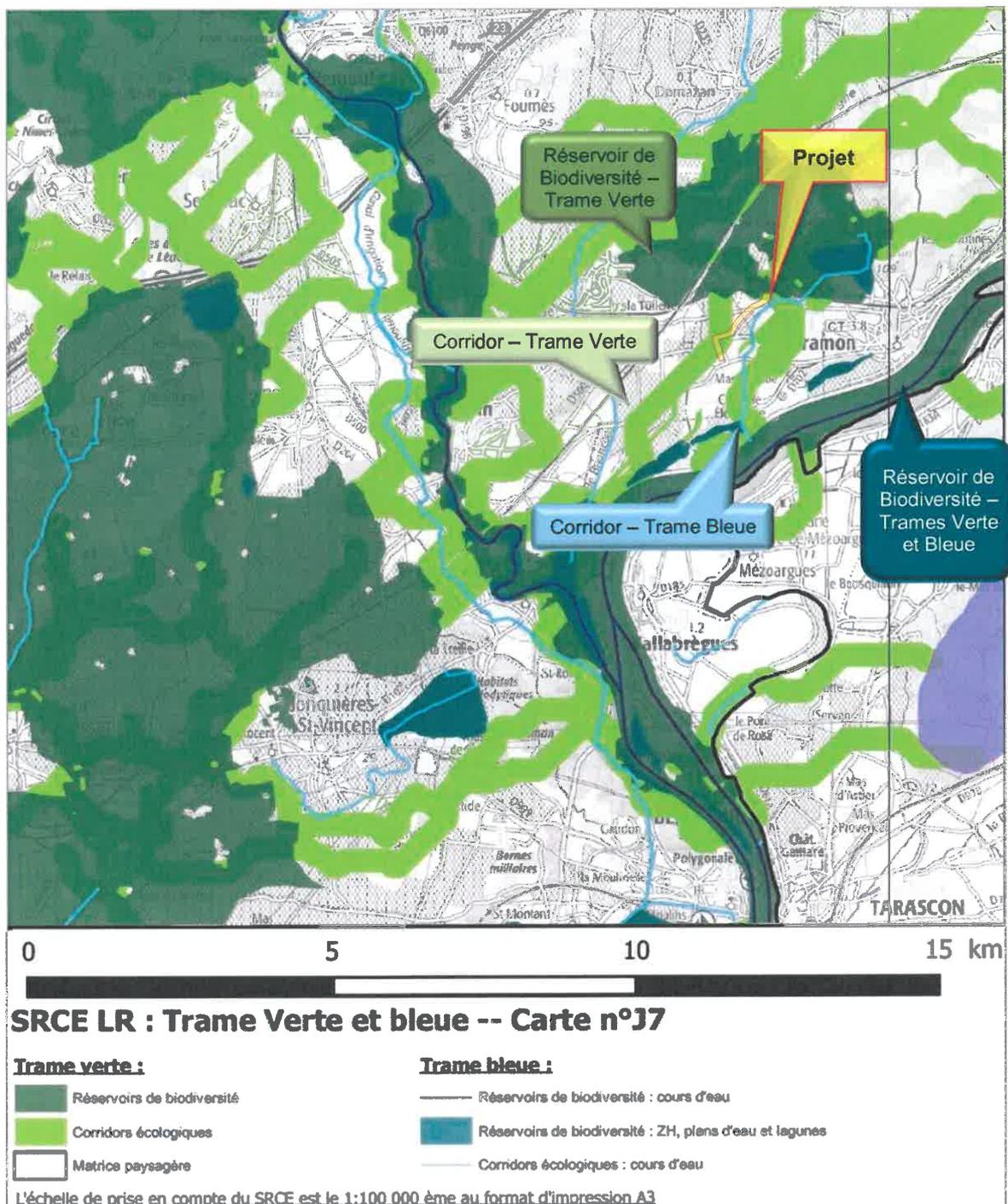


Figure 31 : Localisation du projet par rapport aux éléments du SRCE (Source : DREAL ; Fond : IGN)



Annexe 7 : Pré-diagnostic écologique

